

## BASSINS A FLOT

## BORDEAUX

### Fiche d'identité du projet

**Lieu** : Bordeaux

**Taille de la ville / commune** : 243 000 hab.

**Taille du territoire de référence** : Bordeaux

Métropole 725 000 habitants

**Echelle du projet et type du projet** :

Opération de renouvellement  
d'un ancien quartier industriel et portuaire

**Périmètre(s)** : 160 ha

**Mode opératoire** : PAE



### Acteurs concernés

**Maîtrise d'ouvrage** : Bordeaux Métropole en partenariat avec la Ville de Bordeaux et le Grand Port Maritime de Bordeaux

**Equipe maîtrise d'œuvre urbaine** : Agence Nicolas Michelin et Associés (ANMA) groupée avec CETAB et TRIBU

**Maîtrise d'œuvre** : Bordeaux Métropole, Egis groupé avec Hors Champs et Les Eclairagistes associés

**Porteurs de projets** : opérateurs privés (Bouygues, Cogedim, Eiffage, Fradin, Icade, Kaufman and Broad, Nexity, Vinci...), bailleurs sociaux (Domofrance, Mésolia, Clairsienne, Aquitanis...), associations (Alpea...), entreprises (Carmo...)



## Sommaire

<b>Fiche d'identité du projet.....</b>	<b>1</b>
Acteurs concernés.....	1
Description du projet (programme, état d'avancement, etc.).....	3
<b>Pilotage, outils mobilisés et processus de projet.....</b>	<b>7</b>
La méthode : l'urbanisme négocié .....	7
<b>L'économie du projet.....</b>	<b>9</b>
<b>Enseignements.....</b>	<b>10</b>
<b>Contacts clés .....</b>	<b>13</b>

## Description du projet (programme, état d'avancement, etc.)

### Historique

Le projet urbain des Bassins à flot résulte de la volonté de la Ville de Bordeaux et de Bordeaux Métropole de reconquérir un ancien quartier industriel et portuaire, très marqué par les infrastructures liées à l'activité (bassins à flot, écluses...), délaissé peu à peu et abandonné largement aux friches.

En 1999, des études pour la réalisation d'une ZAC sont confiées à l'architecte-urbaniste Antoine Grumbach et à la SEM Bordeaux Métropole Aménagement (BMA). Ce projet est abandonné dans les années 2000, qui voient la valeur stratégique du quartier s'accroître considérablement :

- valeur patrimoniale car compris dans le périmètre inscrit par l'UNESCO,
- desservi par le tramway et donc rapidement connecté au centre-ville,
- à la porte du grand territoire de Bordeaux nord, dont le développement redevient un enjeu (éco-quartier Ginko, stade...),
- directement connecté à la rive droite par le nouveau pont Chaban-Delmas.

En 2009, l'Agence Nicolas Michelin et Associés est désignée pour travailler sur un nouveau projet. Bordeaux Métropole approuve le 26 mars 2010 un programme d'aménagement d'ensemble reposant sur des objectifs de mise en valeur du patrimoine, de développement urbain et économique, et d'aménagement durable :

- la conservation et la mise en valeur du patrimoine portuaire ;
- la définition d'une morphologie urbaine et architecturale innovante apte à garantir l'insertion au sein des différents bâtiments ou îlots des éléments indispensables à l'animation de quartier ;
- l'inscription du plan guide dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme et ses évolutions futures ;
- la mise en œuvre des principes de développement durable dans le respect du Grenelle de l'Environnement et plus particulièrement sur les aspects des politiques énergétiques, d'éco construction, de mixité de flux et de déplacements modaux ou encore de densité et de mixité urbaine fonctionnelle et sociale ;
- l'amélioration de la qualité urbaine du site et la valorisation des grands éléments de composition de l'espace public ;
- la mise en œuvre d'une véritable stratégie économique assurant pour le secteur des Bassins à flot un positionnement fort au sein de la dynamique des projets métropolitains.



#### *Mode de désignation de l'aménageur*

*L'aménageur pour chaque îlot est en fait l'opérateur qui parvient à s'en assurer la maîtrise foncière totale : pour chacun des îlots déterminés par la trame viaire industrielle (macro-lots), les collectivités ne souhaitent traiter qu'avec un seul aménageur et un seul architecte coordinateur (quand bien même l'aménageur serait un groupement de promoteurs). Ils peuvent être promoteurs ou bailleurs sociaux.*

### Programmation prévisionnelle du PAE

Le projet prévoit, sur 160 hectares et sur 15 ans, la construction de 700.818m<sup>2</sup> de SHON dont : - 5.400 logements environ sur 442.354m<sup>2</sup> de SHON,

- 233.700m<sup>2</sup> de surfaces économiques (dont 95.000m<sup>2</sup> de tertiaire),
- et environ 25.000m<sup>2</sup> d'équipements d'intérêt collectif.

En matière de logements, il est prévu de respecter un maximum de 61% d'accession libre au global, en produisant 25% de locatif social en PLUS ou PLAI, 7,5% de logements en PLS ou accession sociale, et 6,5% d'accession modérée, inférieure au prix du marché.

## Programme des équipements publics et financement

Le PAE prévoit également un programme des équipements publics destinés à équiper un quartier dépourvu d'équipements de proximité et où tous les espaces publics sont à requalifier. Le programme s'élève à 105 millions d'euros hors taxes en 2010, avec :

- sous maîtrise d'ouvrage Ville : tous les équipements de proximité (groupes scolaires, crèches, gymnase, équipements associatifs...)
- sous maîtrise d'ouvrage Bordeaux Métropole : les espaces publics, en maîtrise d'ouvrage unique y compris pour les compétences relevant à l'origine de la Ville comme les espaces verts ou le mobilier urbain. Sont prévus la création de voies nouvelles apaisées pour mailler le quartier (desserte résidentielle), d'un réseau de sentes (espaces dévolus exclusivement aux modes doux) pour plus de 3km cumulés et de placettes, la requalification des voies existantes et du vaste espace de la plaque portuaire.

Un PAE permet de financer le programme des équipements publics des Bassins à flot. La délibération qui le crée prévoit en effet un barème de participation applicable sur chaque permis de construire. D'un montant moyen de 77€/m<sup>2</sup>, la participation évolue de 35€ à 110€/m<sup>2</sup> selon la destination. Les équipements d'intérêt général en sont exonérés.

Sur les 105 M€ HT (valeur 2010) du programme des équipements publics, environ 54 millions d'euros de participation sont attendus. Le reste relève d'investissements consentis par les budgets propres de la Métropole (29 M€ TTC) et de la Ville (42 M€ TTC).



**Le programme d'aménagement d'ensemble (PAE) repose sur des objectifs de mise en valeur du patrimoine, de développement urbain et économique, et d'aménagement durable. Il permet de financer le programme des équipements publics. La délibération qui le crée prévoit en effet un barème de participation applicable sur chaque permis de construire. D'un montant moyen de 77€/m<sup>2</sup>, la participation évolue de 35€ à 110€/m<sup>2</sup>**

*selon la destination.*

**Le PAE est un dispositif qui minimise les acquisitions foncières et oblige un partenariat avec les opérateurs.**

## Le plan-guide

Le projet s'articule autour de fondamentaux définis **par le plan guide** qui s'exprime d'une part dans un cahier des prescriptions sous forme d'objectifs de forme urbaine et architecturale à atteindre dont les objectifs généraux sont le développement économique et social et la construction de logements pour tous etc, d'autre part un plan préfigure les espaces publics du futur quartier et par déduction les contours des îlots prévus. Il s'adapte avec l'avancement des projets qui sont proposés, il n'est pas figé.

Le plan guide est approuvé avec le PAE la première version du plan-guide, schéma d'aménagement de référence du nouveau quartier. Il se veut économe en voies nouvelles et réseaux en s'appuyant très largement sur le parcellaire existant, et définit une série d'invariants pour l'organisation et la silhouette du quartier :

- des macro-lots issus du grand parcellaire industriel,
- une constructibilité en profondeur de ces îlots grâce aux sentes (cheminements doux), perpendiculaires aux bassins et convergents vers ceux-ci, connectant le quartier aux quartiers voisins des Chartrons et de Bacalan en prolongeant des voies existantes,
- la plaque portuaire cœur du quartier, prolongement des quais de la Garonne qui se retournent vers les bassins,
- une implantation des bâtiments perpendiculaire aux bassins avec des îlots en U ouverts vers les bassins,

- la reprise d'un vocabulaire architectural industriel (matériaux, travail des toitures...),
- des sur-hauteurs ponctuelles, fines et élancées, sur tous les îlots, créant des repères urbains (possibilité de monter à 28m sur 10% de l'emprise bâtie).

## Projet économique

- 6000 emplois attendus
- 4 filières économiques privilégiées : nautisme, vin, tourisme et loisirs, économie créative (dont numérique).
- Attractivité avérée pour la filière de la formation supérieure privée
- 3 projets d'hôtels et 2 résidences de tourisme.
- Des grands équipements : Cité du vin, cinéma multiplexe, musée de la mer et de la marine (projet privé), base sous-marine (équipement culturel Ville de Bordeaux)
- Siège social de CDiscount implanté depuis 2012
- Implantation du siège régional de Crédit Agricole Aquitaine sur 10.000m<sup>2</sup>

## Le Grand port maritime de Bordeaux

Il constitue un acteur majeur dans la mise en œuvre de l'ambition économique du quartier et dans le maintien de la filière nautique de par sa maîtrise foncière.

Il porte plus particulièrement :

- Des programmes d'immobilier d'entreprise le long des bassins par le biais d'appels à projets développant 70.000m<sup>2</sup> (dont un pôle dédié au nautisme) pour remédier à l'obsolescence de ses actifs immobiliers. Par convention temporaire d'occupation du sol sur une durée de 59 ans au bout desquels il reste propriétaire, il permet à des opérateurs privés de réaliser des programmes sous leur propre maîtrise d'ouvrage tout en générant des revenus fonciers, ce qui lui permet d'endosser le rôle d'investisseur pour des opérations en propre. Il a ainsi créé SCI « Bordeaux Port Immo » en partenariat avec la Caisse Des Dépôts et Consignations (capital de 6.6 Md€ de fonds propres dont 60% pour le Port et 40% pour la CDC) pour la réalisation d'un programme de plus de 22 000 m<sup>2</sup> (parc de stationnement avec services de plus de 500 places, 3000 m<sup>2</sup> d'espaces commerciaux, 4000 m<sup>2</sup> de surface pour les activités tertiaires et de formation). Initié en 2013, le programme devra être livré en 2018.
- Il porte également la requalification du port de plaisance (bassin n°2) pour améliorer et développer la capacité d'accueil.
- Toujours dans la filière nautique, il réhabilite les formes de radoub et les quais attenants pour développer un pôle naval où pourront être accueillis des bateaux pour maintenance ou réparation, avec le soutien de la Région.

## Etat d'avancement

Une réalisation très rapide, un rythme très intense

Des premiers permis de construire délivrés en 2010, les premières constructions livrées en 2012.

- 60 PC accordés représentant 430.000m<sup>2</sup> dont plus de 100.000m<sup>2</sup> de surfaces économiques et plus de 4.000 logements hors résidences services.
- Fin 2015: on comptabilisera 28 opérations livrées représentant plus de 2.200 logements (y compris résidences services) - chiffre qui aura doublé d'ici fin 2018.
- Les premiers commerces de proximité ouvrent et le tissu commercial se densifie à mesure que le quartier se peuple. Le rythme s'accélérera en 2016.

- 3 opérations tertiaires ont été livrées (l'occupation se répartit de façon quasi exclusive entre les entreprises de l'économie numérique et les écoles de formation supérieure privée).
- 4 résidences étudiantes sont en service, dont 3 depuis cette rentrée universitaire, accompagnant l'installation de nombreuses écoles. 2 résidences pour personnes âgées sont en construction.
- une trentaine de bâtiments en construction simultanément.



## Espaces publics

Les premières sentes sont livrées. Bordeaux Métropole entreprendra la requalification des voies existantes en 2016, quand suffisamment de chantiers immobiliers seront terminés pour permettre ces travaux. A ce jour, pour l'aménagement des espaces publics, au titre de la maîtrise d'ouvrage unique, Bordeaux Métropole a dépensé pratiquement 6M€ TTC en maîtrise d'œuvre et travaux (dont 5,5M€ de travaux stricto sensu).



## Pilotage, outils mobilisés et processus de projet

### La méthode : l'urbanisme négocié

La volonté de « faire la ville autrement », ambition politique à l'origine du projet, s'est déclinée à travers une méthode spécifique (PAE, Atelier des Bassins, souplesse et adaptabilité du projet...). Elle consiste en la mise en place d'un urbanisme négocié.

La méthode place le projet au cœur du processus ; tout n'est pas prédéterminé, et les règles ne sont pas figées, en-dehors d'invariants définis par la délibération créant le PAE et par le plan-guide. Elle est nécessairement fondamentalement partenariale et repose sur une gouvernance particulière.

### L'Atelier des Bassins

Le lieu du partenariat et de la discussion entre acteurs est l'Atelier des Bassins, dont les membres permanents sont la Métropole, la Ville, l'ANMA et le Port de Bordeaux. Il se réunit mensuellement sur un jour et demi toute l'année (décembre 2015 voit le 74ème Atelier), et reçoit tous les porteurs de projets (promoteurs, bailleurs, entreprises, associations, services publics...), des propriétaires fonciers, des riverains, débat de tous les sujets du futur quartier, visite les chantiers pour valider les essais de matériaux...

En Atelier, les projets sont suivis dès le moment où un porteur de projet maîtrise un foncier, et tous les sujets sont discutés collectivement à partir d'une faisabilité réalisée par l'ANMA, de la programmation aux aspects architecturaux en passant par le choix des architectes, les volumétries, la densité... L'Atelier accompagne tous les projets avec la même disponibilité autant de fois que nécessaire jusqu'au dépôt du permis de construire, dont l'instruction est généralement facilitée par ce suivi. Les échanges permettent de cadrer les projets, de les infléchir, de les inscrire dans une cohérence d'ensemble et de veiller au respect des objectifs du projet urbain, de se nourrir de l'expérience des premiers projets pour améliorer les suivants.

L'Agence Nicolas Michelin et associés assure la mission d'architecte urbaniste coordonnateur pour le compte de Bordeaux Métropole. Son avis est requis sur les permis de construire.

Les élus référents constituent le Comité de suivi de l'Atelier des Bassins. L'Atelier leur rend compte de l'avancement de l'opération et sollicite les arbitrages et décisions nécessaires.



*L'urbanisme négocié est une volonté de faire « la ville autrement » il s'est traduit notamment par des outils de gouvernance permettant une coproduction :*

***-l'Atelier des Bassins** : dispositif et lieu de coordination spécifique ou s'est engagée la négociation entre les différents partenaires. L'atelier accompagne tous les projets avec*

*la même disponibilité autant de fois que nécessaire jusqu'au dépôt de permis de construire.*

*L'Agence Nicolas Michelin et associés assure la mission d'architecte urbaniste coordonnateur, et les élus référents constituent le comité de suivi de l'Atelier des Bassins, l'Atelier leur rend compte de l'avancement de l'opération et sollicite les arbitrages et décisions nécessaires. Cette méthode a permis d'ajuster et de faire évoluer les projets et d'établir les différents programmes reposant sur une faisabilité élaborée en amont et une vision commune approuvée et partagée par tous.*

***-La convention de partenariat** et d'engagement pour la qualité et l'innovation du projet urbain constitue un outil de médiation inédit qui formalise un engagement commun dans un cadre contractuel, signée par une quinzaine d'opérateurs, qui s'engagent à suivre les composantes du projet.*

*La convention précise la méthodologie de travail avec l'Atelier des Bassins. Elle définit le choix concerté du maître d'œuvre.*

## Le plan-guide

Ce schéma de référence est souple et s'adapte constamment aux évolutions du projet, constituant un document de travail qui permet à la fois de fixer les avancées du projet urbain (définition et intégration des opérations) et de consigner les grandes intentions de projet ou les réflexions en cours.

## Les éléments réglementaires (PLU)

Le PLU intercommunal est volontairement assez simple sur le zonage mixte des Bassin à flot, comportant peu de règles et avec la capacité de les faire évoluer régulièrement. En effet, tous les ans et demi à peu près, l'Atelier a fait évoluer le PLU par modification en fonction de la vie du projet pour adapter la règle au projet.

## Les autres documents de cadrage

Un cahier des prescriptions urbaines et architecturales établi par l'ANMA recense les principes communs aux opérations sur le plan de l'architecture.

Pour impliquer les porteurs de projets et partager les objectifs du projet urbain, **une convention de partenariat et d'engagement pour la qualité et l'innovation du projet urbain des Bassins à flot** a été signée par l'ensemble des opérateurs, la Ville, le Port et la Métropole en 2011. Elle est systématiquement proposée à tout nouvel opérateur. Ses engagements sont régulièrement rappelés.



*Deux outils permettent d'articuler le projet autour de fondamentaux en formant un cadre d'action essentiel au projet :*

**-Le plan Guide :** qui s'exprime d'une part dans un cahier des prescriptions sous forme d'objectifs de forme urbaine et architecturale à atteindre dont les objectifs généraux sont le développement économique et social et la construction de logements pour tous etc. et d'autre part, **le plan préfigure** les espaces publics du futur quartier et par déduction les contours des îlots prévus. Il s'adapte avec l'avancement des projets qui sont proposés, il n'est pas figé.

**- Le PLU,** constitue un outil essentiel en matière de planification réglementaire avec un zonage « U projet », édictant des règles relativement souples permettant la négociation.



MINISTÈRE  
DU LOGEMENT  
ET DE L'HABITAT  
DURABLE

## L'économie du projet

105 M€ HT (valeur 2010) d'investissement concerne le programme des équipements publics, environ 54 millions d'euros de participation sont attendus (voir partie présentation du projet concernant les participations)). Le reste relève d'investissements consentis par les budgets propres de la Métropole (29 M€ TTC) et de la Ville (42 M€ TTC).

## Enseignements

### Ce qui a marché

#### La mise en place d'une culture de projet partenariale

Le pari ambitieux de faire travailler de manière collaborative et coordonnée tous les acteurs ensemble pour arriver à un projet partagé reposant sur la négociation et le faire ensemble autrement, est pour l'instant réussi.

Il suppose néanmoins auprès des porteurs de projets :

- une solidarité des membres de l'Atelier en toute circonstance et une implication forte des élus pour tenir le cap,
- une maîtrise d'ouvrage forte et très mobilisée, capable d'une grande réactivité et d'une adaptation permanente.

#### Souplesse et rapidité

Le plan-guide et ses invariants, de même que les grands équilibres du PAE, constituent des éléments « non négociables ». Pour le reste, une grande place est laissée à la négociation avec les partenaires.

La méthode de l'Atelier a permis de produire les résultats présentés dans l'état d'avancement. Par ailleurs plus de 40 porteurs de projets s'y sont succédés et plus de 80 architectes travaillent sur les Bassins à flot.

#### Une opération d'aménagement sans maîtrise foncière

La Ville de Bordeaux et la Métropole maîtrisaient peu de foncier au début de l'opération. Maîtriser l'ensemble des terrains dans un secteur inflationniste, les dépolluer, les viabiliser pour les revendre, aurait présenté un bilan impossible à assumer pour les collectivités. La méthode mise en place permet d'articuler des opérations privées, les opérateurs immobiliers ayant eu l'opportunité d'acquérir par le marché privé de vastes tenements fonciers. Les fonciers publics ont été prioritairement affectés aux équipements publics de l'opération.

Le Port de Bordeaux est pour sa part propriétaire d'importants fonciers destinés à devenir de l'espace public ou à accueillir des opérations, majoritairement à vocation économique. Le foncier des voies nouvelles et des sentes et négocié au plus juste et de façon égalitaire avec les opérateurs immobiliers.



*L'exemple des Bassins à Flot montre qu'avec une maîtrise d'ouvrage urbaine (la ville et la métropole) très forte appuyée sur une maîtrise d'œuvre urbaine (les services et l'Agence Nicolas Michelin) étoffée et très présente, il est moins nécessaire d'avoir recours aux outils formels de type concession de ZAC. Le jeu étant aussi à somme fortement positive, tous les protagonistes ont intérêt à participer à la dynamique impulsée par les collectivités et à respecter les règles du jeu formulées par celles-ci, qu'elles soient formelles ou informelles.*

## Autres innovations

- La mise en place d'un réseau de chaleur privé à l'échelle du quartier. Fruit d'une très forte volonté politique, avec pour objectifs d'utiliser 70% d'énergie renouvelable et d'offrir une péréquation tarifaire entre les différents secteurs du quartier, le réseau de chaleur des Bassins à flot est le plus grand réseau privé à l'échelle d'un quartier en France.
- La constitution d'une association des opérateurs immobiliers. Les opérateurs se sont constitués en association loi 1901 (API-BAF), avec pour premier objet de promouvoir une communication institutionnelle sur le projet urbain, en complément de leur communication commerciale individuelle. La majorité des opérateurs y adhère ; elle s'est saisie de nombreuses autres problématiques depuis et constitue un interlocuteur privilégié pour les collectivités.
- Une Maison du projet partenariale. En réponse à l'investissement des opérateurs immobiliers dans la communication sur le projet urbain, la Métropole, la Ville et le Port de Bordeaux se sont accordés pour ouvrir une Maison du projet, lieu dédié à l'information de tous publics sur le devenir du quartier.

## Ce qui n'a pas marché

### Quelques difficultés en matière foncière

La collectivité peine parfois à se rendre maître du foncier nécessaire aux espaces et équipements publics, particulièrement vis-à-vis de particuliers qui n'entrent pas dans les logiques d'aménagement et d'opération d'ensemble.

Par ailleurs, malgré la vigilance des collectivités, les prix du foncier s'envolent de façon exponentielle en raison de la surenchère à laquelle se livrent les opérateurs immobiliers.

### La non-maîtrise du phasage

En conséquence du point précédent, le projet urbain ne connaît pas de phasage pré-défini ; les opérations avancent de façon spontanée et les espaces publics doivent être au rendez-vous de la livraison des immeubles. De très nombreux maîtres d'ouvrages interviennent en même temps sur un espace très restreint, chacun tenu par ses logiques et ses impératifs (immeubles, espaces publics, réseaux...). **Les enjeux de la co-activité, le maintien d'un cadre de vie acceptable** pour les habitants, imposent une coordination très vigilante. Des surcoûts sur les espaces publics sont constatés en raison de ce contexte particulier.

### Le respect des objectifs programmatiques

S'ils sont globalement tenus en matière de logements, les objectifs économiques ne sont pas atteints en matière d'activités artisanales et productives. Les prix de sortie des locaux ne sont pas forcément compatibles avec ces activités, et les opérateurs à l'œuvre n'ont pour l'instant pas été capables de créer cette mixité.

### La sécurisation juridique

L'opération des Bassins à flot est un « objet réglementaire non identifié ». Le PAE étant un outil de financement et non une procédure d'aménagement, une concertation est régulièrement menée avec les services de l'Etat pour définir les procédures réglementaires à mettre en œuvre et leur périmètre.

## **La nécessité de tenir des logiques collectives**

Toute brèche dans les règles imposées par la négociation peut mettre en péril le résultat, la qualité et la pérennité de la démarche. Intégrer l'ensemble des acteurs dans des logiques collectives comme l'Atelier des Bassins, la coordination des opérations... est indispensable pour rappeler à chacun qu'il évolue dans une opération d'ensemble, avec des objectifs et des règles à respecter. La création et l'entretien d'une culture de projet sont des conditions de réussite.

## ***Les éléments d'amélioration possible***

Le mode de projet des Bassins à flot n'est pas en soi « duplicable ». Il est intimement lié à un contexte local (une volonté politique, un consensus, des acteurs, le potentiel et la commercialité du quartier...)

Par ailleurs il n'est plus possible de créer de PAE, et de nouveaux dispositifs sont donc à inventer à partir des outils aujourd'hui disponibles comme le PUP ou la taxe d'aménagement majorée. L'enjeu demeure pour chaque projet de définir le curseur de la contrainte et les modalités du partenariat.

Sans maîtrise foncière et sans l'outil du cahier des charges de cession des terrains, la collectivité doit particulièrement anticiper, au-delà de la conception des projets, sur les conditions de leur mise en œuvre opérationnelle sur le terrain.

## Contacts clés

### Contacts clés

Noms	Structure	e-mail	Numéro de téléphone
Emeline DUMOULIN <i>Chef de projet</i>	Bordeaux Métropole	<a href="mailto:edumoulin@bordeaux-metropole.fr">edumoulin@bordeaux-metropole.fr</a>	05.56.99.84.39
Jean-Rémy DOSTES <i>Chef de projet</i>	ANMA	<a href="mailto:jrdostes@anma.fr">jrdostes@anma.fr</a>	
Dominique BICHON <i>Chef du Département de l'Aménagement Foncier</i>	Grand Port de Bordeaux	<a href="mailto:d-bichon@bordeaux-port.fr">d-bichon@bordeaux-port.fr</a>	05.56.90.59.85

### Sources

#### Entretiens

- Bordeaux Métropole
- Grand Port de bordeaux